



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **6 novembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1955**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise située rue Dugas Montbel

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 7 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

**Commission permanente du 6 novembre 2017****Décision n° CP-2017-1955**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache - Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain d'une emprise située rue Dugas Montbel**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du projet d'amélioration des liaisons du pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache, piloté par la société publique locale (SPL) Lyon Confluence et afin de réaliser un point d'accès direct aux quais de la gare depuis la place des Archives, la SNCF a saisi la Métropole de Lyon pour le déclassement et la cession d'une emprise située rue Dugas Montbel à Lyon 2°, d'une surface de 1 022 mètres carrés environ, conformément au plan du 1er novembre 2015, figurant en pièce-jointe. Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1404 du 13 février 2017, la Métropole a approuvé le principe de déclassement et autorisé la SNCF à déposer son permis de construire.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise, ils appartiennent à ERDF, la Mairie de Lyon (Éclairage public), Colt Technology Services Lyon, Eau du Grand Lyon, NC Numericable, SFR, GRDF, Orange H3, Grand Lyon Réseaux Exploitant, TCL Infrastructures Ouvrages Souterrains et Lignes Bus. Leur dévoiement éventuel est entièrement à la charge de la SNCF.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Il est donc proposé que la Métropole prononce, suite à sa désaffectation dûment constatée par huissier, le déclassement d'une partie du domaine public métropolitain, de l'emprise située rue Dugas Montbel à Lyon 2°, d'une surface de 1 022 mètres carrés environ.

La cession entre la Métropole et la SNCF sera présentée par décision ultérieure lors d'une prochaine Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public métropolitain, d'une emprise située rue Dugas Montbel à Lyon 2°, d'une surface d'environ 1 022 mètres carrés.

**2° - Intègre** cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.**